

# Bienvenue



Vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, et vous venez d'adhérer à notre service de remplacement. Cela va vous permettre ainsi qu'aux membres non salariés de votre famille travaillant sur votre exploitation de vous faire remplacer en cas de maladie, d'accident, lors d'une maternité ou d'une paternité. Ainsi que pour l'exercice d'une responsabilité professionnelle, du suivi d'une formation ou de la prise de congés.

Nous avons en effet pour mission de proposer des agents de remplacement à nos adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation. Notre mission est avant tout sociale : nous remplissons un service de proximité et inscrivons notre démarche dans un esprit de solidarité entre agriculteurs.

Le remplacement est la solution rapide, facile et souple pour vous permettre d'assurer la continuité et la pérennité de votre exploitation en toute compétence et sérénité.

Ce guide est fait pour vous. Au fil de ses pages, vous trouverez des conseils pour vous aider à anticiper et à mieux vivre votre absence. Parce que celle-ci, prévue ou non, est une donnée qui se prépare, ce guide a été conçu pour vous apporter les clefs pour réussir et faciliter votre remplacement en toute confiance.

*Nous vous en souhaitons une agréable lecture.*



## « Qui sommes-nous ? »



Notre service de remplacement est un groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Il appartient à un réseau national de 500 services fédérés au sein de la Fédération Nationale des Services de Remplacement (FNSR). Selon les départements, les services sont départementaux ou locaux (cantons, pays, ...).

Ils emploient chaque année 10 000 agents de remplacement et réalisent 500 000 journées.

Pour répondre encore mieux aux préoccupations de leurs adhérents et aux attentes professionnelles de leurs salariés, les services de remplacement se sont engagés dans une charte qualité nationale.

Faciliter la réussite des missions de remplacement



est ainsi notre priorité. A cette fin, des panneaux de transmission des consignes sont progressivement

installés chez nos adhérents avec la Mutualité Sociale Agricole.

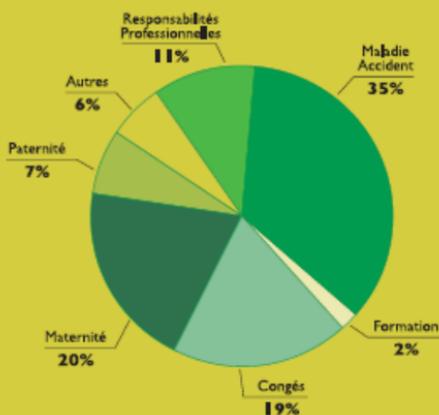
Les salariés que nous recrutons et mettons à votre disposition sont choisis selon leurs compétences, leur degré

d'autonomie et leur capacité d'adaptation. Nous leur proposons régulièrement des formations ou des parcours qualifiants

comme par exemple le Certificat de Qualification Professionnelle

" Agent de Remplacement ",

## Le service de remplacement, c'est l'affaire de chacun d'entre nous !



Le service de remplacement est une association qui fonctionne avec un Conseil d'Administration et un Bureau composé notamment d'un président et d'un trésorier. Nos statuts et notre règlement intérieur précisent le mode de fonctionnement et d'intervention (cotisation, priorité des motifs, délai de demande, ...). Vous en trouverez des extraits dans les fiches jointes à la fin de ce guide.

L'existence et le bon fonctionnement du service de remplacement reposent sur l'engagement et l'investissement de bénévoles, agriculteurs comme vous. Merci de les soutenir dans leur mandat en étant présent à leurs côtés (en participant à l'assemblée générale par exemple) ou mieux en vous engageant dans le conseil d'administration.



### Astuce :

Vous connaissez quelqu'un susceptible de vous remplacer ? Vous pouvez nous le proposer. Nous le recruterons pour le temps de votre remplacement. Toutefois, nos salariés en CDI restent prioritaires.

## « Le remplacement : pour quelles absences ? »

### • **Maladie, accident : ça n'arrive pas qu'aux autres !**

Votre exploitation est-elle prête à cette éventualité (organisation du travail, transmission des consignes, personne référente sur l'exploitation, ...) ?

#### Jean-Pierre, producteur de lait :

« J'ai 30 ans, je suis éleveur et ailier gauche de l'équipe de rugby de mon village. Un dimanche au cours d'un match, je me suis fait une grosse entorse à la cheville. Le soir, les copains sont venus m'aider à traire les vaches, mais le lendemain impossible de poser le pied, j'ai donc appelé le service de remplacement qui m'a envoyé un vacher deux heures après, j'étais soulagé : d'habitude je compte sur mes parents, mais ils étaient partis en voyage organisé à Ceylan. Sans l'aide du service de remplacement, je ne sais pas comment j'aurais fait pour m'occuper de mon troupeau de 35 laitières plus les génisses, sans compter que ma cheville s'est remise plus vite. J'ai pu reprendre le championnat trois semaines après, pour moi c'est important aussi. »



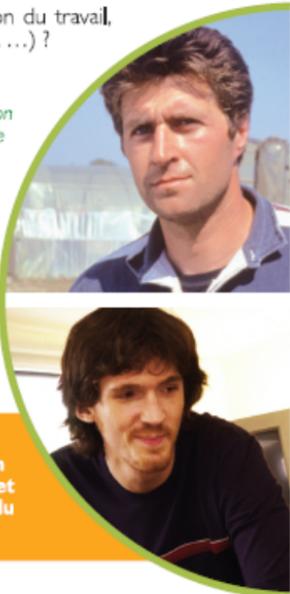
#### Astuce :

Pour faciliter votre remplacement, un contrat d'assurance peut vous être proposé. Il vous permettra de prendre en charge une partie des coûts liés à votre remplacement et réduira d'autant votre facture. Renseignez-vous auprès du service de remplacement.

### • **Responsabilités professionnelles, syndicales, électives : parce que la profession a besoin de responsables engagés !**

#### Didier, éleveur de chèvres :

« Depuis 2 ans, j'ai été élu président de mon syndicat régional. Quand on est éleveur et qu'il faut organiser la vie d'un syndicat régional, on doit être remplacé sur sa ferme, car en plus des kilomètres qui nous séparent des bureaux, il y a les imprévus de la vie syndicale. J'ai trouvé grâce au service de remplacement un salarié compétent qui me permet de partir pour mon mandat en toute tranquillité. Et maintenant, je respecte les vitesses sur la route du retour parce que je sais que les chèvres seront traitées en arrivant. C'est moins de stress grâce au service de remplacement. »



Maladie, accident, maternité, paternité, formation, responsabilités professionnelles, syndicales ou électives, congés, sont autant de motifs pour lesquels vous-même et les membres non salariés de votre famille pouvez vous faire remplacer.

## • Congés : vacances, loisirs et temps libres : vous pouvez aussi y accéder !

David, éleveur de bovins viande :

“ Mon épouse est originaire d'une autre région à l'autre bout de la France et elle travaille à l'extérieur de l'exploitation. Elle a donc 5 semaines de congés, plus les RTT ! Aussi, depuis 17 ans, nous allons passer une semaine de vacances dans la famille. Chaque année, un jeune du service de remplacement vient prendre les commandes de la ferme, sans aucun souci. Sauf une année où le jeune s'est cassé un bras en tombant chez lui, je ne l'ai su qu'au retour. Le service avait mis quelqu'un d'autre à sa place aussitôt l'incident, les animaux ne se sont rendus compte de rien. Pour rien au monde, je ne me priverai de ma semaine de vacances avec ma femme. Je renouvelle donc mon adhésion au service de remplacement tous les ans, par prélèvement automatique pour ne pas oublier. ”



**Astuce :**

Si votre exploitation requiert votre présence chaque jour de l'année, vous pouvez alors bénéficier d'un crédit d'impôt lorsque vous vous faites remplacer pour vos congés.

## • Formation : assurer votre promotion et celle de votre profession par l'accès à la formation continue.

Nathalie, avicultrice :

“ J'ai 35 ans, je suis mariée et mère de deux enfants. J'ai un atelier de 5000 poules pondeuses et mon mari a 45 vaches laitières. Depuis 18 mois, je suis la vice-présidente de mon groupement de producteurs. Il y a beaucoup de choses que j'avais du mal à faire, comme prendre la parole en public. Aussi, je me suis inscrite au stage mis en place par la chambre d'agriculture sur la prise de parole. J'ai téléphoné au service de remplacement deux mois avant car mon métier est particulier et je voulais partir en formation tranquille. La veille de la formation, j'ai reçu la remplaçante à qui j'ai donné les consignes. La formation durait 10 jours sur les 3 mois d'hiver. Ma formation a été bénéfique. Je suis moins timide devant une salle pleine. Tout s'est très bien passé, mon mari s'est davantage occupé des enfants et de la maison pendant mon absence. L'hiver prochain, c'est mon mari qui part en formation sur les orientations stratégiques de la production laitière. Il partira tranquille grâce au service de remplacement. ”

• **Maternité : congé de naissance ou d'adoption :**  
**Vivez sereinement l'arrivée de votre enfant !**

> **Vous attendez un heureux événement ?**

Vous pouvez alors vous faire remplacer sur l'exploitation ou l'entreprise agricole pendant au moins 2 semaines et au maximum 16 semaines dans une période commençant 6 semaines avant la date présumée de votre accouchement et se terminant 10 semaines après celui-ci. En cas d'état pathologique résultant de votre grossesse, de césarienne ou de naissances multiples, vous pouvez bénéficier de semaines supplémentaires de remplacement.

> **Vous adoptez ?**

Vous pouvez vous faire remplacer sur l'exploitation ou l'entreprise agricole pendant 8 semaines au plus (10 pour une adoption multiple) à compter de l'arrivée de l'enfant dans votre foyer.

• **Paternité : pour accueillir et vous occuper de votre enfant dans les premières semaines de sa naissance ou de son adoption.**

> **Vous allez être papa ?**

Vous pouvez alors vous faire remplacer sur l'exploitation ou l'entreprise agricole pendant 11 jours consécutifs au plus (18 jours pour une naissance ou une adoption multiple), dans une période de 4 mois suivant la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant.

**Loïc et Mathilde, viticulteurs :**

“ Jean-Claude a débuté le remplacement le 12 janvier, date du commencement du congé maternité. Déjà expérimenté en viticulture, il a d'abord effectué la taille de la vigne puis il s'est occupé des autres travaux de l'exploitation. Quelques jours après la naissance de Léa, Karine, spécialisée en œnologie, est venue rejoindre Jean-Claude, pour le congé paternité cette fois. Le matin, lors de leurs arrivées, nous donnions les consignes pour la journée. Nous pouvions alors profiter pleinement de notre bébé fraîchement arrivé au foyer. Grâce au service de remplacement, la maman a pu vivre sans stress sa première maternité, reposée et l'esprit tranquille et disponible parce que le travail a été effectué dans les temps. Et le papa a pu pleinement assurer son nouveau rôle. ”



**Pour connaître toutes les modalités pratiques propres à chaque motif**

## Maternité, Paternité : comment cela fonctionne-t-il ?

Votre remplacement est financé par votre assureur AMEXA, hors contributions sociales (CSG/CRDS) qui restent à votre charge. Cette allocation nous est versée directement (vous n'aurez à nous payer que la part correspondant aux contributions sociales).

### > Quand et comment demander votre allocation de remplacement ?

Il suffit d'en faire la demande auprès de votre organisme assureur AMEXA qui vous délivre un imprimé de demande d'allocation. Cette demande devra lui être retournée, complétée, dans un délai de 30 jours avant la date prévue de votre interruption d'activité (sauf si un cas de force majeure vous en empêche).

Ce délai de 30 jours n'est pas obligatoire pour les 2 semaines supplémentaires en cas d'état pathologique lié à la grossesse.

Après étude, votre assureur AMEXA nous transmettra votre demande d'allocation. Nous vous indiquerons alors dans les 15 jours nos modalités d'intervention.



#### Astuce :

Prévenez-nous le plus tôt possible de votre future maternité ou paternité. Cela nous permettra d'anticiper et mieux planifier votre remplacement.

Remplissez consciencieusement votre demande d'allocation. Indiquez précisément les travaux que vous effectuez sur l'exploitation et le temps quotidien, hebdomadaire et mensuel que vous y consacrez.



de remplacement, reportez vous aux fiches jointes à la fin de ce guide.

## « Comment préparer votre absence »

Pour faciliter votre remplacement, il est important de simplifier les tâches, de mettre l'exploitation en sécurité et de prévoir les moyens de transmission des informations. Pour vous y aider, un outil simple, remis en collaboration avec la MSA, est à votre disposition : le panneau de consignes.

Ce panneau est un moyen de communication entre vous et l'agent de remplacement au travers de consignes et de renseignements indispensables à connaître au quotidien. Il est à placer dans un endroit où passe obligatoirement le salarié au début du remplacement (salle de traite, atelier, bureau, vestiaire, ...).

### L'information au quotidien, c'est contribuer au bon fonctionnement de l'exploitation.

Concernant les bâtiments, gardez vos locaux et leurs abords propres et en ordre afin de travailler dans de bonnes conditions et d'éviter tous risques de chutes ou de glissades.

Vous devez fournir à l'agent des matériels en bon état de fonctionnement, adaptés au travail à réaliser, avec leurs préconisations d'utilisation (notices, clés, réglages, démarrage, arrêt, ...).



**ASTUCE :**

Afin de répondre au mieux aux besoins de votre exploitation, n'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible pour vous assurer de la qualification et de la disponibilité de nos agents.

Lorsque nous intervenons, c'est pour assurer les travaux quotidiens et urgents de votre exploitation et uniquement de votre exploitation. Il est donc important de définir les priorités et les tâches essentielles à réaliser en fonction des impératifs (de la saison, du temps imparti, du climat).



**ASTUCE :**

Réalisez des fiches de tâches avec l'aide d'une personne connaissant votre exploitation. Cela facilitera l'intervention de l'agent de remplacement et améliorera son travail (gain de temps, efficacité, retour d'information).



## Comment faire une demande de remplacement ?

Vous avez besoin ou vous souhaitez être remplacé ? Il suffit alors de nous contacter le plus tôt possible. En aucun cas, vous ne devez vous adresser directement à un agent de remplacement. Vous nous préciserez le motif de votre absence, votre système d'exploitation et les travaux à réaliser, le nom d'une personne ressource (réfèrent sur l'exploitation, voisin, ..., qui pourra accueillir l'agent).

Nous vous indiquerons alors rapidement le nom de l'agent qui viendra vous remplacer et toutes les modalités pratiques liées à votre remplacement (justificatif à fournir, durée, tarifs, ...).

L'agent vous contactera quelques jours avant le début de sa mission pour une visite de votre exploitation.

**Un simple coup de fil et vous êtes sécurisé.**



### Marie-Claire, éleveur de porcs :

“ J’ai du être opérée du canal carpien. Je n’avais pas pris ça au sérieux suffisamment tôt et j’étais arrivée au stade de la paralysie. J’ai appelé le service deux semaines avant mon hospitalisation. La démarche est vraiment très simple et souple : j’ai indiqué les travaux à faire et le temps nécessaire. Je n’ai rien eu d’autre à faire. La veille de mon départ, Cécile est venue sur l’exploitation. La première chose que l’on a vu ensemble, c’est le planning des maternités et l’organisation du travail. Puis on a visité l’élevage et elle est partie avec ça. On est obligé de faire confiance. S’il y a des problèmes, on les règle ensemble, on discute, il faut savoir écouter et dialoguer “

## « Témoignages d'exploitants sur la préparation du remplacement? »

### • Sur votre exploitation, vous cherchez à maîtriser les questions de Santé et de Sécurité au Travail. Pourquoi ?

**Françoise, utilisatrice régulière :**

« Le salarié est avant tout un homme tout comme l'exploitant. En tant qu'employeur de main d'œuvre, nous nous devons donc de proposer un environnement de travail susceptible de préserver sa santé et sa sécurité. »

**Nicolas, utilisateur occasionnel :**

« En dehors de mon métier d'éleveur, je suis pompier volontaire et responsable du Service de Secours de mon secteur. J'essaie donc de tout faire pour développer la sécurité sur mon exploitation mais aussi dans mon entourage. »

**Françoise :**

« La santé de l'entreprise dépend de celle des personnes qui y travaillent tant sur le plan physique que psychologique. Limiter la pénibilité du travail en adoptant une organisation de travail adéquate, en s'équipant de matériels adaptés permet de réaliser un travail de qualité et ainsi de contribuer à la bonne marche de l'entreprise. »

**Nicolas :**

« Sur le plan financier, on est également gagnant, car travailler en sécurité, c'est gagner du temps et on peut en même temps améliorer la productivité. »

**Françoise :**

« Quant à la réglementation, elle peut être perçue comme une contrainte mais je pense qu'il faut dépasser ce cadre, l'aborder de manière positive dans le souci d'améliorer la sécurité, même si ça ne fait pas toujours plaisir. »

### • Concrètement, lorsque vous accueillez un remplaçant, vous faites quoi ?

**Nicolas :**

« Quand j'accueille un salarié du service de remplacement, j'essaie de me mettre à sa place. Je lui présente le mode de fonctionnement de l'entreprise et je lui explique ce que j'attends de lui. »

**Françoise :**

« La première fois, je commence toujours par faire le tour de l'exploitation pour lui situer le matériel que j'ai pris soin de mettre en conformité, les outils et les différents produits qu'il sera amené à utiliser. »

**Nicolas :**

« Il est important que le salarié s'épanouisse dans son travail, sans rajouter de pression inutile et en favorisant la communication. »

**Françoise :**

“ J’ai installé le panneau de consignes et je l’utilise. Je demande aussi au salarié d’y indiquer les problèmes qu’il a pu rencontrer durant mon absence. ”

**Nicolas :**

“ Pour ma part, je préfère qu’il m’appelle. Un remplaçant qui ne pose pas de questions peut soulever des interrogations de ma part. ”

**Françoise :**

“ L’échange avec le salarié m’apporte beaucoup car il me fait part des expériences vécues sur d’autres exploitations. ”

**Nicolas :**

“ Je demande toujours au salarié que j’accueille quel est son avis sur le fonctionnement de l’entreprise : cet œil extérieur peut révéler d’éventuels dysfonctionnements ou des possibilités d’améliorations pour l’entreprise. ”

La MSA diffuse des outils spécifiques pour faciliter l'accueil puis la transmission des informations et des consignes au salarié remplaçant. Renseignez-vous auprès de votre Service de Remplacement ou du service SST de votre caisse de MSA.



L'essentiel  
et plus encore

**• Malgré les précautions que vous prenez lorsque vous accueillez le remplaçant, ne craignez-vous pas qu’il puisse être victime d’un accident causé par les machines et les équipements que vous mettez à sa disposition ?**

**Françoise :**

“ Le fait d’avoir rempli le document unique d’évaluation des risques m’a obligé à prendre des dispositions nouvelles pour ma propre sécurité. ”

**Nicolas :**

“ La plupart d’entre nous a tendance à banaliser le risque. La sécurité est surtout une affaire de comportements. Cette vigilance, j’essaie de l’inculquer à toutes les personnes qui viennent travailler dans mon exploitation. ”

**Françoise :**

“ Je fais en sorte que tous les espaces de circulation soient corrects. On se déplace beaucoup, et les chutes peuvent avoir de graves conséquences. ”

**Nicolas :**

“ Je suis conscient de ma responsabilité en tant qu’employeur, je me dois de mettre à disposition des machines conformes, régulièrement entretenues, et des équipements de protection individuels adaptés aux tâches à effectuer. Je m’assure également qu’il porte la tenue de travail adéquate (chaussures de sécurité, combinaison, etc...). ”

• **Et ne craignez-vous pas les risques d'accidents qui pourraient être causés par autre chose que les machines ?**

**Nicolas :**

“ Il y a les risques liés aux animaux, les risques de chutes lors des déplacements dans les bâtiments ou en allant dans les parcelles. Mais il y a aussi, les risques liés au comportement du salarié. Il doit avoir un tempérament calme, ne pas brutaliser les animaux et respecter le matériel. Il doit toujours anticiper sur les risques auxquels il peut être confronté. ”

La MSA peut aider tout employeur qui le souhaite et tout utilisateur de main d'œuvre (même s'il est utilisateur occasionnel) à réaliser l'Évaluation des Risques Professionnels, sa transcription dans le Document Unique et la mise en place de mesures préventives adaptées.

**Françoise :**

“ Je suis très exigeante sur le confort de travail, le choix des sièges de tracteurs, l'achat de matériels d'aide à la manutention type chèvre d'atelier, palan, servante... ou la délimitation des zones de contention des animaux. ”

• **Finalement, si vous cherchez à maîtriser les questions de SST sur votre exploitation, c'est parce que vous craignez les sanctions pénales en cas d'accident ?**

**Nicolas :**

“ Il faut distinguer l'aspect financier et l'aspect humain qui pour moi est primordial. Une sanction pénale n'a jamais solutionné un problème. Il faut payer l'amende et pour autant faire les travaux nécessaires. ”

**Françoise :**

“ J'ai conscience de ma responsabilité au regard de la loi et du service de remplacement qui répond à ma demande. Mais, avant tout pour moi, c'est la santé et la sécurité de mon salarié qui importent. Il est tout à fait en droit de se retirer d'une situation de travail s'il s'estime en danger. ”

**Nicolas :**

“ J'insiste toujours sur le dialogue et la communication, je ne pars jamais sans lui laisser mon numéro de téléphone portable, ça le rassure et moi aussi. La confiance entre l'employeur et son salarié est essentielle. ”



## « Votre remplacement : comment cela se passe-t-il ? »

Exploitant

- Vous lui donnez les consignes de travail
- Vous validez et signez la fiche horaire
- Il travaille sous votre responsabilité
- Il vous rend compte au cours et à la fin de la mission du déroulement de celle-ci

- Vous adhérez et payez une cotisation
- Vous faites votre demande de remplacement
- Vous remboursez tout ou partie des frais de remplacement
- Nous mettons un agent à votre disposition
- Nous vous facturons tout ou partie des frais de remplacement

Agent de remplacement

- Nous le déclarons à la MSA
- Nous lui remettons son contrat de travail
- Nous lui indiquons les exploitations sur lesquelles il doit aller
- Nous lui remettons une fiche horaire
- Nous le rémunérons

Service de remplacement

- Il signe son contrat de travail dès réception
- Il remplit, signe et vous fait signer sa fiche horaire
- Il nous en retourne un exemplaire à la fin de la mission ou du mois si elle n'est pas terminée
- Il nous rend compte régulièrement du déroulement de la mission



Quelques jours avant le début de votre remplacement, l'agent prendra contact avec vous. Vous conviendrez alors ensemble d'un rendez-vous au cours duquel vous-même ou une personne présente sur l'exploitation :

- lui présenterez l'exploitation : les principales productions, les intervenants, l'organisation et les méthodes de travail ;
- effectuerez une visite des locaux pour lui permettre de repérer l'environnement et les espaces de travail ;
- lui présenterez les risques particuliers attachés à votre exploitation, le matériel et plus particulièrement son mode d'utilisation ;
- lui présenterez les consignes propres à la mission (travaux prioritaires, horaires de travail, champ de responsabilité) et lui indiquerez les coordonnées d'un référent ou d'un agriculteur parrain.



**Astuce :**

Vous êtes dans l'impossibilité d'assurer ou de faire assurer cet accueil sur votre exploitation ? Donnez alors le maximum d'informations à l'agent lors de votre contact téléphonique. Et surtout, laissez lui vos coordonnées ou celles d'un référent afin qu'il puisse vous joindre en cas de souci.

## Un accueil réussi est la garantie d'un remplacement efficace !

La durée quotidienne et hebdomadaire de votre remplacement se fait sur les bases de celles que nous avons convenu ensemble lors de votre demande de remplacement. Tout dépassement pourrait engendrer pour vous un coût supplémentaire (vous trouverez en fin de livret notre grille tarifaire dans laquelle sont indiqués les coûts de remplacement en semaine et les majorations pour heures supplémentaires, travail le dimanche et les jours fériés).

En tout état de cause, vous devez veiller à respecter la législation du travail.

## Quelques règles d'emploi des salariés

Le Service de Remplacement, est l'employeur légal de l'agent qui est mis à votre disposition. Toutefois, vous êtes responsable des conditions d'exécution du travail pendant la mission de remplacement : durée du travail, repos hebdomadaire et des jours fériés, hygiène et sécurité, travail de nuit, travail des femmes, des enfants et des jeunes travailleurs. Il y a transfert de responsabilité : votre assurance responsabilité civile couvre en général ces risques, vérifiez-le. Veillez également à assurer votre véhicule d'exploitation en tous risques.

- Durée maximale quotidienne : 10 heures par jour
  - Durée maximale hebdomadaire : 48 heures par semaine
  - Repos quotidien : 11 heures minimum
  - Repos hebdomadaire : 35 heures minimum consécutives
  - Heures supplémentaires : au-delà de 35 heures par semaine

Vous devez également fournir à l'agent les équipements de protection individuelle adaptés aux travaux qu'il doit exécuter.



Dès maintenant votre Service de Remplacement est à votre disposition.

**Contactez-le !**



Lorsque le remplacement est terminé (ou à la fin du mois s'il se déroule sur plusieurs mois), l'agent vous demandera de valider les horaires qu'il a effectués et de signer sa fiche horaire.

Celle-ci nous permettra d'établir la facture.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations (marges de progrès ou contraintes) sur le déroulement de votre remplacement : cela nous aide quotidiennement à améliorer notre service.

**Astuce :**

**Pour un remplacement réussi !**

La réussite de votre remplacement repose sur une confiance mutuelle entre vous, l'agent de remplacement et nous. L'écoute et les échanges sont primordiaux. Il faut éviter les non dits : n'hésitez pas à dire les choses tant négatives que positives. Il faut aussi savoir accepter que le travail soit fait moins vite ou organisé différemment. L'important, c'est qu'il soit fait consciencieusement et que le résultat soit présent !



Votre remplacement peut être assuré et son coût réduit grâce au soutien de l'ensemble de nos partenaires institutionnels et professionnels agricoles.